



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018
Affiché le mercredi 26/09/2018**

Date de la convocation : 17/09/2018
Nombre de Conseillers : 19
Présents : 13
Votants : 15

Présents : Mmes Catherine DEWAILLY, Marie-Annick GUIMARD, Marilys MONCOUCUT, Josette RAIMON.

MM. Laurent BRIAND, Jacques CEYROLLE, Patrick LIMET, Jean-Claude MORISSE, Jean-James PERLADE, Jean-Luc PIPELIER, Patrick RAMOS, Olivier SALARDENNE, Michel STRECK.

Absents ayant donné Pouvoirs : Mme Josiane LAROCHE à M. Jean-Claude MORISSE
Mme Mireille NICOLAS à Mme Josette RAIMON

Absents excusés : M. Jacques GIGON, Mme Patricia ROUET

Absents : Mme Valérie LUSSIEZ, M. René RICHARD

Secrétaire de séance : M. Patrick RAMOS

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre septembre à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SALLES SUR MER, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MORISSE, Maire.

Délibération n°1 Modification du tableau du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte du tableau du Conseil Municipal tel que modifié suite à la démission et à l'entrée d'un nouveau conseiller municipal.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 15 voix pour.

Délibération n°2 Composition des Commissions Communales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à scrutin secret et à la représentation proportionnelle :

- Approuve la composition et la répartition des Commissions Communales telles qu'annexées.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 15 voix pour.

Délibération n°3 Composition de la Commission de Contrôle des Listes Electorales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose à la nomination du Préfet :

- Trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale :
 - o Jacques CEYROLLE
 - o Marilys MONCOUCUT
 - o Patrick RAMOS
- Deux conseillers municipaux appartenant respectivement à la deuxième et à la troisième listes :
 - o Jean-James PERLADE
 - o Jacques GIGON

Délibération adoptée à l'unanimité avec 15 voix pour.

Délibération n°4 – Tableau des effectifs – suppressions et créations de postes **SUPPRESSIONS DE POSTES**

- 1 poste d'Adjoint Technique à temps non complet de 33h57 à compter du 1^{er} novembre 2018
- 1 poste d'Adjoint d'Animation à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2018

CREATIONS DE POSTE

- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial Principal 2^{ème} classe à temps non complet de 33h57 à compter du 1^{er} novembre 2018
- 1 poste d'Adjoint Territorial d'Animation Principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer et de supprimer, les postes tels que décrits ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces créations et suppressions de poste.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 15 voix pour.

Délibération n°5 Tarifs Marché de Noël 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le prix de l'emplacement pour les exposants pendant le Marché à 30€, fixe le prix du ticket de la pesée du jambon à 1€ et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 15 voix pour.

Délibération n°6 – Actualisation des tarifs, taxes, redevances et participation 2019

Le Conseil Municipal décide de la création et de l'actualisation des tarifs, pour 2019, tels qu'indiqués ci-dessous :

Cantine :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Repas maternelle	2,45 €	2,55 €	2,55 €	2,55 €	2,55 €	2,65 €	2,70€
Repas primaire	2,95 €	3,05 €	3,05 €	3,05 €	3,05 €	3,15 €	3,20€
Enseignants	5,50 €	5,70 €	5,70 €	5,70 €	5,70 €	5,80 €	6,00€
Facturation extérieurs ou pour les non-inscrits (prix coûtant)	7,54 €	7,80 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €	9,00 €	10,00€

Garderies :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Garderie matin	1,90 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00€
Garderie soir	2,40 €	2,50 €	2,50 €	2,50 €	2,50 €	2,50 €	2,50€

Centre de Loisirs Les P'tits Sallés – Mercredi

Tarifs hors repas :

Centre de Loisirs		Journée à partir 09 - 2018	2019 Tarif à la journée complète
QF1 (de 0 à 600) Prix par enfant, pour une famille de :	1 enfant *	13 €	13 €
	2 enfants *	12,5 €	12,5 €
	3 enfants *	12 €	12 €
QF2 (de 600 à 1199) Prix par enfant, pour une famille de :	1 enfant *	14 €	14 €
	2 enfants *	13,5 €	13,5 €
	3 enfants *	13 €	13 €
QF3 (de 1200 à plafond) Prix par enfant, pour une famille de :	1 enfant *	15 €	15 €
	2 enfants *	14,5 €	14,5 €
	3 enfants *	14 €	14 €
Autre régime (TNS, MSA, ...) Prix par enfant, pour une famille de :	1 enfant *	14 €	14 €
	2 enfants *	13,5 €	13,5 €
	3 enfants *	13 €	13 €
Hors commune		Majoration de 3 € par prestation	

* Enfants fréquentant le Centre de loisirs

Location de salle des fêtes :

	2016		2017		2018		2019	
	Commune	Hors Commune						
2 journées (week-end) par jour supplémentaire	220,00 €	700,00 €	220,00 €	700,00 €	220,00 €	700,00 €	220,00 €	700,00 €
Caution	100,00 €	260,00 €	100,00 €	260,00 €	100,00 €	260,00 €	100,00 €	260,00 €
Forfait ménage	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €

Location de salle du Parc :

	2016		2017		2018		2019	
	Commune	Hors Commune						
2 journées (week-end, uniquement le midi) par jour supplémentaire	120,00 €	350,00 €	120,00 €	350,00 €	120,00 €	350,00 €	120,00 €	350,00 €
Caution	50,00 €	120,00 €	50,00 €	120,00 €	50,00 €	120,00 €	50,00 €	120,00 €
Forfait ménage	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €

Location de Salles aux Associations (par association utilisatrice)

- nombre total mensuel d'heures d'utilisation des 2 salles inférieur à 45 heures : gratuité,
- nombre total mensuel d'heures d'utilisation des 2 salles supérieur ou égal à 45 heures : participation forfaitaire de 400 €. (40 € / mois sur 10 mois)
- forfait ménage : 150 €

Concessions :

	2016			2017			2018			2019		
	15 ans	30 ans	50 ans	15 ans	30 ans	50 ans	15 ans	30 ans	50 ans	15 ans	30 ans	50 ans
Concessions (2 m2)	140 €	205 €	255 €	150 €	250 €	350 €	150 €	250 €	350 €	150 €	250 €	350 €
Caves urnes	140 €	205 €	255 €	150 €	250 €	350 €	150 €	250 €	350 €	150 €	250 €	350 €
Columbarium	415 €	705 €	955 €	415 €	705 €	955 €	415 €	705 €	955 €	415 €	705 €	955 €

Frais de reproduction de documents :

- Photocopie :
 - Page A4 recto 0.18 €
 - Page A4 recto/verso 0.36 €
 - Page A3 recto 0.36 €
 - Page A3 recto/verso 0.72 €

Cartes postales:

- Vente de cartes postales: 0,40 €

Bourse aux Livres :

- Vente de livres, revues, magazines: 0,50 € 1,00 € et 2,00 €

Repas des Aînés :

- Vente de repas pour les moins de 70 ans: 28,00 €

Centre de Loisirs :

- Vente de production: 0.50 €, 1 €, 1,5 € et 3 €

Bulletin Communal :

- Encart 1 parution format carte de visite : 25 €
- Encart 1 parution double format : 40 €

Délibération adoptée à l'unanimité avec 15 voix pour.

Délibération n°7 Adhésion au Relais d'Assistants Maternels Intercommunal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De participer au Relais d'Assistants Maternels Intercommunal
- De signer une convention de partenariat et de mise à disposition des locaux avec Saint Vivien.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à la majorité avec 12 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

Délibération n°8 Réhabilitation et extension des bâtiments administratifs de la Commune – Demande de fonds de concours à la CDA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Retirer la délibération n°5 du 26 juin 2018,
- solliciter la Communauté d'Agglomération de La Rochelle afin de bénéficier du fonds de concours de 150 000€,
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de financement
- valider le plan de financement tel qu'annexé à la présente délibération
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution, ainsi que de tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 15 voix pour.

Délibération n°9 Réhabilitation et extension des bâtiments administratifs de la Commune – Relance de la consultation des entreprises

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- de déclarer les offres présentées par les candidats inacceptables aux motifs décrits ci-dessus ;
- de mettre fin à la procédure et de la déclarer sans suite pour cause d'infructuosité ;
- d'autoriser la SEMDAS à relancer la consultation pour l'ensemble des lots, après reprise du Dossier de Consultation des Entreprises, selon la même procédure qu'initialement ;

Délibération adoptée à l'unanimité avec 15 voix pour.

Délibération n°10 Réhabilitation et extension des bâtiments administratifs de la Commune – Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre portant les honoraires du maître d'œuvre, au montant définitif de 43.866,05 € HT ;
- d'autoriser le Directeur Général Délégué de la SEMDAS, mandataire, à signer ledit avenant et toutes pièces conséquences des présentes

Délibération adoptée à la majorité avec 12 voix pour et 3 abstentions.

Questions / Informations diverses :

- PLUi : point d'avancement